



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 20 janvier 2026 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Elizabeth Larose

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internautes
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2025
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Nomination d'un représentant de la Couronne Sud au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO)
 - 8.2 Désignation d'un élu responsable des dossiers familles, personnes âgées et personnes handicapées
9. Règlements
 - 9.1 Adoption - Règlement n° 755 relatif aux subventions écologiques
10. Communications
 - 10.1 Réalisation et distribution des bulletins municipaux, année 2026
 - 10.2 Autorisation de dépenser
11. Direction générale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

12. Développement économique
13. Environnement
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Autorisation de dépenser
 - 14.2 Rescinder partiellement la résolution 2025-09-391 - Prolongation du délai de signature
 - 14.3 Approbation de règlement hors cour et autorisation de signatures - Acte de servitude de non-accès - Lots Ministère des transports et de mobilité durable du Québec
 - 14.4 Dépôt du certificat - Tenue du registre sur le règlement d'emprunt n° 754
15. Informatique
 - 15.1 Autorisation de dépenser
16. Loisirs
 - 16.1 Autorisation de signature pour dépôts de demandes de subventions
 - 16.2 Subvention à la Société d'horticulture et d'éologie de Delson, année 2026
 - 16.3 Rescinder partiellement la résolution 2025-09-397 - Autorisation de reconduction pour le Tourbillon hivernal et Familles en fête
 - 16.4 Autorisation de dépenser
17. Parc, espaces verts et aménagement public
18. Ressources humaines
 - 18.1 Entériner la majoration de l'échelle salariale des employés du camp de jour pour l'année 2026
 - 18.2 Entériner la nomination permanente du contremaître au Service technique et travaux publics
 - 18.3 Entériner la nomination permanente d'un ouvrier au Service technique et travaux publics
 - 18.4 Entériner la nomination permanente d'un inspecteur municipal
 - 18.5 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
 - 18.6 Entériner la fin d'emploi d'un employé
 - 18.7 Autorisation de dépenser
19. Sécurité publique
20. Travaux publics
 - 20.1 Autoriser la libération de la retenue finale à la firme Les Pavages Ultra inc. pour les travaux de pavage sur diverses rues, année 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

20.2 Autorisation de paiement conditionnelle de décomptes progressifs à la firme Les Constructions GMP inc. pour les travaux de rénovation du chalet Trudeau

20.3 Autorisation de dépenser

21. Trésorerie

21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés

21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires

21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

21.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets

22. Aménagement du territoire

22.1 Autorisation de dépenser

22.2 Autorisation pour la fermeture de rue dans le cadre d'un tournage cinématographique

22.3 Demande d'appui à la MRC de Roussillon pour la restauration des milieux humides du parc de la Tortue

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internautes

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2026-01-004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Rue Principale Sud;
- Rue du Manoir;
- Déneigement rue du Manoir.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2026-01-005

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-006

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COURONNE SUD AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

CONSIDÉRANT que, selon la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, ci-après LRTM), le Réseau de transport métropolitain (RTM) est administré par un conseil d'administration (CA) composé de 15 membres, dont 4 membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne Sud au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 1^{er} février 2026 pour la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

CONSIDÉRANT que, aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de Couronne Sud, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que :

1. le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Sud;
2. les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine les candidatures suivantes à titre de représentants de la Couronne Sud au Conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- M^{me} Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly;
- M. Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie;
- M^{me} Geneviève Lachance, mairesse de la Ville de Saint-Lazare;
- M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

QU'une copie authentique de la présente résolution soit transmise à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-007

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES DOSSIERS FAMILLES, PERSONNES AÎNÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que la Ville a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les pouvoirs de la Ville lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M. Réal Langlais, conseiller, à titre de personne responsable des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées afin de représenter les intérêts des familles, des personnes aînées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-008

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 755 RELATIF AUX SUBVENTIONS ÉCOLOGIQUES

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025, il y a eu avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de *Règlement n° 755 portant sur le programme de subventions de produits écologiques pour la lutte aux changements climatiques*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement et du fait qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis l'adoption du projet déposé et adopté le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les mesures incitatives d'encouragement et détaille les subventions pouvant être accordées afin de favoriser l'acquisition, l'aménagement d'équipements et d'articles écoresponsables pour l'année 2026, le conseil municipal ayant en outre haussé à la somme de 10 000 \$ l'aide financière accessible pour les citoyens admissibles aux termes de tel règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 755 portant sur le programme de subventions de produits écologiques pour la lutte aux changements climatiques*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2026-01-009

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

RÉALISATION ET DISTRIBUTION DES BULLETINS MUNICIPAUX, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que la Ville publiera en 2026 quatre bulletins municipaux *L'Express*, trois *Cahiers Loisirs* ainsi qu'un bilan des réalisations de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le Service des communications, après avoir réalisé un processus de demandes de prix, désire faire autoriser les dépenses liées au graphisme, à la révision linguistique, à l'impression et à la distribution postale des bulletins municipaux qui seront publiés en 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal octroi, pour l'année 2026, un contrat pour le graphisme des 4 éditions de *L'Express* et des 3 éditions du *Cahier Loisirs* à Julie Roussel, pour un montant maximal de 4 230 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'un contrat à Imprimerie Élite pour l'impression et les frais postaux des 4 éditions de *L'Express* de même que 3 éditions du *Cahier Loisirs*, pour un montant maximal de 7 098 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-170-00-345.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-010

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des communications;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste COM-26-01-1 d'une somme de 47 130 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	47 130 \$
Total général	47 130 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6383.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-09 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2026-01-011

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-26-01-1 d'une somme de 44 350 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	44 350 \$
Total général	44 350 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6364.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-012

RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉSOLUTION 2025-09-391 - PROLONGATION DU DÉLAI DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que de nombreuses discussions se sont tenues entre la Ville de Delson et la Régie d'exploitation du complexe sportif de Sainte-Catherine et Delson (Régie) en lien avec l'échange projeté de terrains vacants visant à permettre à la Régie un accès direct au Complexe sportif maintenant en opération depuis le milieu du mois de septembre 2025, via le boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2025-09-391 visant la signature de l'acte d'échange/cession quant au lot 6 590 737 au cadastre du Québec ainsi que la parcelle du lot 6 556 799 audit cadastre;

CONSIDÉRANT qu'un délai maximal de 90 jours y avait été stipulé pour finaliser la signature de tel acte devant la notaire à être mandatée conjointement par les parties;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté le 16 décembre 2025 la résolution n° 357-12-16 identifiant les signataires autorisés aux fins de la signature de l'acte d'échange à intervenir;

CONSIDÉRANT qu'il est dès lors nécessaire de prolonger le délai d'autorisation de signature prévu à la résolution municipale susdite;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de dépense devra par ailleurs être prévue afin d'acquitter, conjointement avec la Régie, les honoraires professionnels du notaire Groulx.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution n° 2025-09-391 afin de prolonger de 60 jours le délai qui y est stipulé, pour la signature de l'acte d'échange devant intervenir avec la Régie d'exploitation du Complexe sportif de Sainte-Catherine et Delson.

QUE le conseil autorise une dépense conjointe avec la Régie pour des honoraires professionnels du notaire Groulx estimée à une somme de 2 500 \$ quant à la participation de la Ville de Delson.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-140-00-420.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-013

AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTE DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS - LOTS MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) a entrepris en juillet 2005 des procédures en expropriation de certains terrains vacants appartenant à la Ville de Delson dans le cadre de l'aménagement de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT qu'une entente de règlement est intervenue au début du mois de décembre 2024, quant au volet financier, pour une somme de 255 000 \$, à être majorée d'intérêts au taux légal à compter du 4 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'un acte de transfert de propriété doit néanmoins être signé et inscrit au registre foncier du Québec, afin de conférer au MTMD de bons et valables titres de propriété quant aux immeubles expropriés, décrits à l'avis d'expropriation original;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, il est également requis que soit inscrite à l'encontre du lot 4 271 582 au cadastre du Québec (rue Goodfellow) une servitude de non-accès à l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT qu'une telle servitude sera ainsi incluse à l'acte de transfert de propriété à intervenir devant Me Stéphanie Groulx et une autorisation de signature de l'acte sera également requise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de transfert de propriété des lots expropriés au bénéfice du ministère des Transports et de la mobilité durable, lequel acte inclura une servitude de non-accès à l'autoroute 30, grevant le lot 2 471 582 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-014

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DU REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT N° 754 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 338 405 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION FORCÉE D'UNE PARCELLE DU LOT 2 429 571 AU CADASTRE DU QUÉBEC

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 13 janvier 2026 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 754 décrétant un emprunt de 338 405 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition forcée d'une parcelle du lot 2 429 571 au cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-015

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-26-01-1 d'une somme de 49 015 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	42 665 \$
Fonds de roulement	6 350 \$
Total général	49 015 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6304.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-016

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DÉPÔTS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT que plusieurs instances, tant au niveau de la Municipalité régionale de comté, du provincial que du fédéral proposent des programmes d'aide financière sous forme de subvention;

CONSIDÉRANT qu'il serait profitable pour la Ville de Delson et ses citoyens de profiter au maximum des opportunités de subventions offertes par les différents intervenants gouvernementaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, la directrice du Service des loisirs et les coordonnateurs à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande de subvention en lien avec le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-017

SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE DELSON, ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture et d'écologie de Delson a présenté une demande de soutien financier à la Ville pour l'organisation de huit conférences devant être tenues au cours de l'année 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que cet organisme local reconnu a pour mission de regrouper les personnes intéressées au domaine de l'horticulture et de l'écologie, de diffuser des informations sur la culture des végétaux et sur la protection de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière à la Société d'horticulture et d'écologie de Delson d'une somme de 3 125 \$ pour l'organisation de huit conférences à être tenues au cours de l'année 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-959.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-018

RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉSOLUTION 2025-09-397 - AUTORISATION DE RECONDUCTION POUR LE TOURBILLON HIVERNAL ET FAMILLES EN FÊTE

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2025-09-397 autorisant la planification du Tourbillon hivernal et Familles en fêtes 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le poste budgétaire n° 02-762-05-493 par le poste budgétaire n° 02-762-11-493.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution n° 2025-09-397 afin de remplacer le poste budgétaire n° 02-762-05-493 par le poste budgétaire n° 02-762-11-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-019

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - PREMIER TRIMESTRE 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-26-01-1 d'une somme de 372 710 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	372 710 \$
Total général	372 710 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6386.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-01-020

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA MAJORIZATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale des employés du camp de jour doit être réévaluée annuellement afin de s'adapter au marché de l'emploi et demeurer compétitive au niveau du salaire de la main-d'œuvre du camp de jour;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de pénurie et de rareté de main-d'œuvre, il est souhaitable et opportun que le salaire octroyé aux employés du camp de jour soit analogue aux offres pour les postes similaires émanant des villes et municipalités de la région;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines propose une augmentation salariale de 2,5 % des salaires du camp de jour pour l'année 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'augmentation de la grille salariale des employés du camp de jour de 2,5 % pour l'été 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-148.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-021

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DU CONTREMAÎTRE AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M. Edinson Pelatay à titre de contremaître au Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Pelatay a été effectuée et complétée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Edinson Pelatay au poste de contremaître au Service technique et travaux publics rétroactivement au 13 janvier 2026, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le directeur général soit autorisé à soumettre M. Pelatay à un suivi de supervision destiné à permettre, de façon trimestrielle, une évaluation actualisée de son dossier par le directeur du Service des Ressources humaines et son chef de division. Ces derniers verront par la suite à présenter au directeur général un rapport destiné à évaluer le rendement et les attentes liés aux améliorations de performance préalablement identifiées auprès de l'employé.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Pelatay pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-01-022

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN OUVRIER AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M. Frédéric Boisvert à titre d'ouvrier au Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Boisvert a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Frédéric Boisvert au poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics rétroactivement au 8 décembre 2025, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Boisvert pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-04 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-023

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M. Pierre-Charles Latour-Bourgeois à titre d'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M. Latour-Bourgeois a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M. Pierre-Charles Latour-Bourgeois au poste d'inspecteur municipal à la Ville de Delson rétroactivement au 27 octobre 2025, conformément à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Latour-Bourgeois pour sa nomination.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-610-00-141.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2026-01-024

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires, en l'occurrence un adjoint administratif et une technicienne aux loisirs.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-00-142.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

La conseillère Nathalie Thauvette déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Elle s'est abstenu au processus d'appel de candidature pour le poste d'adjoint administratif au Service de la trésorerie ainsi qu'aux délibérations qui ont suivi.

2026-01-025

ENTÉRINER LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la fin d'emploi d'un employé selon les motifs et les conditions énumérées dans le rapport RH-2026-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-026

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste RH-26-01-1 d'une somme de 29 100 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	29 100 \$
Total général	29 100 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6368.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-027

AUTORISER LA LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE À LES PAVAGES ULTRA INC. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES, ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Les Pavages Ultra inc. pour les travaux de pavage sur diverses rues, année 2024 et 2 années optionnelles;

CONSIDÉRANT la réception du décompte 4 pour la libération de la retenue finale le 14 août 2025;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la retenue finale à la firme Les Pavages Ultra inc. pour les travaux de pavage sur diverses rues en 2024 d'une somme de 3 921,11 \$, taxes incluses, sujet à l'obtention préalable des documents d'attestations et de quittances usuels en pareil cas.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 55-136-00-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-028

AUTORISATION DE PAIEMENT CONDITIONNELLE DE DÉCOMPTE PROGRESSIFS À LA FIRME LES CONSTRUCTIONS GMP INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHALET TRUDEAU

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 30 septembre 2025, le conseil municipal a attribué un contrat pour la rénovation du chalet du parc Arthur-Trudeau à la firme Les Constructions GMP inc.;

CONSIDÉRANT la réception du décompte 1 pour les travaux réalisés entre le 24 octobre et le 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par le Service technique et travaux publics et est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 166-001_R1, jusqu'à concurrence d'un montant de 59 380,56 \$, après retenue et taxes incluses, à la firme Les Constructions GMP inc. pour la rénovation du chalet du parc Arthur-Trudeau, le tout sous réserve des droits de la Ville de Delson à l'encontre des firmes d'experts-conseils ayant été mandatées à préparer et rédiger les divers documents d'appel d'offres en lien avec ce projet.

QUE le montant requis provienne du poste budgétaire n° 22-701-53-722, règlement d'emprunt n° 747.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-01-029

QUE le certificat de trésorerie n°2026-01-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-26-01-1 d'une somme de 195 105 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	195 105 \$
Total général	195 105 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6392.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-030

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 226 958,56 \$, des chèques annulés d'une somme de 496,79 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 534 790,50 \$, des paiements par débit direct d'une somme de 3 828,63 \$, totalisant une somme de 765 080,90 \$ pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2025, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 6 janvier 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-08 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2026-01-031

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-032

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du *Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2025.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-033

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 200 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Delson souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 200 000 \$ qui sera réalisé le 3 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
#	\$
747	1 200 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 747, la Ville de Delson souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 février et le 3 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2027	42 200 \$	
2028	43 700 \$	
2029	45 300 \$	
2030	46 900 \$	
2031	48 500 \$	(à payer en 2031)
2031	973 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 747 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-034

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste URB-26-01-1 d'une somme de 10 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	10 000 \$
Total général	10 000 \$

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6381.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-01-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-035

AUTORISATION POUR LA FERMETURE DE RUE DANS LE CADRE D'UN TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de fermeture pour le tournage de la série Bonne Nuit Chuck le vendredi 13 février 2026 entre 7 h 30 et 13 h;

CONSIDÉRANT que le tournage implique la fermeture d'un tronçon de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que conformément à la nouvelle grille de tarification prévue au règlement décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2026, des frais de 1 000 \$ sont exigés pour tout tournage nécessitant l'intervention des services municipaux ou la fermeture de rues.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture d'un tronçon de la rue Industrielle le vendredi 13 février 2026, entre 7 h 30 et 13 h, en front de l'aire de stationnement de l'immeuble situé au 150, rue Brossard, afin de permettre la tenue d'un tournage cinématographique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-036

RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DU PARC DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon administre un fonds provenant des mesures de compensation et de destruction des milieux humides situés sur son territoire accordé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson entend présenter une demande d'aide financière au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH), volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin de réaliser des travaux de restauration des milieux humides et des rives dans le cadre de l'aménagement du parc de la Tortue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la MRC de Roussillon d'appuyer la demande d'aide financière à être soumise par la Ville de Delson, dans le cadre de l'aménagement du parc de la Tortue, visant la restauration, la protection et la mise en valeur des milieux humides et hydriques qui s'y trouvent.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Roussillon pour traitement et suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Point 22.3 de la séance.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2026-01-037

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier